

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
22	15	15 +6

Date de convocation

22 janvier 2026

Date d'affichage

22 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL, Monique SIMON

Représentés : Christine ROBILLARD représentée par Pascal GENET, Laurence FOURNIER représentée par Robert BESANÇON, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Véronique STOLTZ représentée par Nicolas MENNETRIER, Sophie MENZIN représentée par Géraldine PÉRÉE, Vincent BLANCHOT représenté par Bruno LÉOTIER

Absent : Marcel CHRISTEL

Jean-Yves BRUNEAU a été nommé secrétaire de séance. Stéphanie KUSTERMANN, secrétaire générale, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Location de la salle Mariette Beaugrand par l'association Hélo&Co

N° de délibération : 20260104

M. le maire expose au conseil municipal que l'association Hélo and Co, dont le siège social est situé sur la commune souhaite disposer de la salle Mariette Beaugrand les dimanches suivants, de 10h à 13h :

Dimanche 25 janvier
Dimanche 22 février
Dimanche 8 mars
Dimanche 19 avril
Dimanche 17 mai
Dimanche 7 juin

Le maire précise que la salle est disponible à ces dates et que l'association sollicite un tarif préférentiel ou une formule spécifique pour ces six locations.

Le conseil municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

CONSTATE que la demande a été formulée après la dernière séance du Conseil Municipal, et que la location du dimanche 25 janvier sera donc facturée **50 €**, tarif déjà réduit appliqué aux associations (tarif normal pour les particuliers : 80 €)

DECIDE DE NE PAS ACCORDER DE REMISE SUPPLEMENTAIRE pour les locations suivantes, considérant que d'autres salles communales sont disponibles en semaine sur certains créneaux horaires, notamment le créneau du **mercredi soir de 17h à 20h** ;

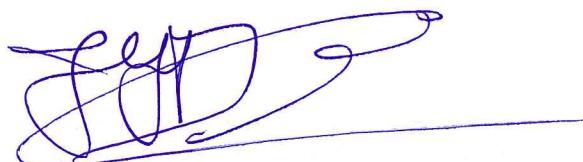
AUTORISE néanmoins l'association à louer la salle aux dates demandées, au tarif habituel appliqué aux associations.

RAPPELLE que le respect strict de l'organisation des locations, et notamment des dates et horaires de prise et de remise des clés, est impératif. Le non-respect de ces règles lors d'une future location entraînera automatiquement la remise en question de toute demande ultérieure de réservation par l'association.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
15	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Jean-Yves BRUNEAU
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

